

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« CHIFFRE D'OR », « LA CIBLE », « CASH », « BANCO » et « JEU DU FOU »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 24 mars 2025 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Émissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CHIFFRE D'OR » fait le 14 octobre 2025 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « CHIFFRE D'OR » ayant le code jeu 856, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 05 janvier 2026.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « LA CIBLE » fait le 13 novembre 2025 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « LA CIBLE » ayant le code jeu 865, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 02 février 2026.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 02, code jeu 887 des tickets du jeu « BANCO » est clôturée le dimanche 4 janvier 2026.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 3 février 2026 inclus.

L'émission n° 01, code jeu 858 des tickets du jeu « CASH » est clôturée le dimanche 4 janvier 2026.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 3 février 2026 inclus.

**Article 3 – Forclusions des émissions des tickets des jeux
et résiliation du règlement de jeu**

L'émission n° 01, code jeu 860 des tickets du jeu « JEU DU FOU » est clôturée le dimanche 1^{er} février 2026.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 3 mars 2026 inclus.

Le règlement particulier du jeu « JEU DU FOU » fait le 4 avril 2025 est résilié à compter du 4 mars 2026.

Fait le 18 décembre 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI